

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Lundi 23 septembre 2024 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 21 Votants : 32

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 17 septembre 2024 s'est réuni le Lundi 23 septembre 2024 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CHASTAING Séverine, CARDOIT Patrick, PASCAL Alain, Adjoints, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, LE BRIS Alain, BOULITEAU Bernard, BORDERIE Sophie, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, CALZAVARA Martine, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, HAY Florence, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CARUHEL Maud, NOSMAS Karen, FIGUES Fatima, DUBRANA Didier, GASSER Anne-Laure, MARCHAND Emmanuelle, FEYRIT Pierre, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine.

Pouvoirs : de CILLIERES Charles à HOCQUELET Joël, Maire, de CARUHEL Maud à CARDOIT Patrick, de NOSMAS Karen à BLANCHARD Stéphane, de FIGUES Fatima à BORDERIE Sophie, de DUBRANA Didier à FIGUEIRA Muriel, de GASSER Anne-Laure à PASCAL Alain, de FEYRIT Pierre à FEYRIT Jean-Claude, de GUILBAUD Valérie à BOURBON Jean-Claude, de BONNET Gilbert à VERDIER Françoise, de BALLEREAU Marie-Catherine à CALZAVARA Martine.

G.30

Adhésion au RESEAU 535 – Fédération régionale en Nouvelle-Aquitaine des structures de diffusion de spectacles

Le Comoedia – Théâtre Municipal de Marmande met en œuvre chaque année une saison culturelle composée d'une vingtaine de spectacles. Cette saison culturelle répond à plusieurs objectifs :

- Offrir à tous les publics une offre artistique de qualité variée et pluridisciplinaire ;
- Participer à la promotion et à la création en accueillant les compagnies de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Créer les conditions d'accès à la culture grâce à une politique tarifaire attractive et des actions de médiation adaptées.

La ville de Marmande participe ainsi activement au dynamisme du paysage culturel régional au même titre que l'ensemble des structures de diffusion de Nouvelle-Aquitaine. L'adhésion au RESEAU 535 permettrait à la ville de rester en contact avec l'actualité culturelle et faciliterait la réalisation des objectifs précités.

Le RESEAU 535 est la fédération régionale de la Nouvelle-Aquitaine des structures de diffusion de spectacles. Cette association regroupe les anciens réseaux Mixage (ancienne Aquitaine) et G19 (Poitou Charentes). Cette union a permis de créer un espace d'échanges et de réflexions autour du spectacle vivant en Nouvelle-Aquitaine, renforçant ainsi les collaborations et les initiatives culturelles dans la région.

Le RESEAU 535 rassemble plus de 90 lieux de diffusion pluridisciplinaire physiques et nomades en Nouvelle-Aquitaine. Son objectif principal est de promouvoir la création artistique régionale en organisant des rencontres, des séminaires et des échanges tout au long de l'année. Il vise également à favoriser les coopérations artistiques territoriales, à faciliter la diffusion des spectacles des compagnies régionales, ainsi qu'à aider à la professionnalisation des adhérent.e.s du réseau.

Aux côtés des collectivités territoriales et locales, ce réseau tisse des liens étroits avec les populations et les artistes (médiation culturelle, interface politique). En se saisissant des dispositifs incitatifs mis en place par ces collectivités, le RESEAU 535 est un partenaire qui contribue à irriguer le territoire :

- Il facilite la circulation des œuvres et des publics (tournées, tarification adaptée)
- Il génère des emplois et dynamise le tissu économique local.

La ville de Marmande souhaite adhérer à ce réseau conformément aux statuts détaillés en annexe et ce afin d'être en liaison avec tous les acteurs du territoire et pour bénéficier notamment de l'opportunité de mutualisation de programmations.

L'adhésion représente un coût annuel de 310 €. La dépense sera prise en charge par la Commune et prélevée sur l'enveloppe correspondante sur le budget annexe du Théâtre Comœdia.

**Le Conseil Municipal
après en avoir délibéré :**

- Décide** d'approuver l'adhésion de la commune de Marmande au RESEAU 535,
- Précise** que les dépenses relatives à cette adhésion seront prélevées sur les enveloppes correspondantes sur le budget annexe du Théâtre Comœdia,
- Autorise** M. le MAIRE ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Votants : 32 - Abstention : 00 - Exprimés : 32
Contre : 00 Pour : 32 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme,
Marmande le 23 septembre 2024

La secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 27/09/2024
et de sa transmission au contrôle de légalité le 27/09/2024

La Secrétaire de séance
Dominique MARTIN



Le Maire de Marmande
Joël HOCQUELET

